



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlements numéros 664-2, 672-2, 677-4, 746, 747 et 748

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, le conseil de la Ville de L'Île-Perrot a adopté les règlements d'urbanisme suivants :
 - 664-2 Règlement 664-2 révisant le règlement du plan d'urbanisme 664 afin d'en assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé, 3e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 672-2 Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 672 afin de tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 677-4 Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 677 afin de tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 746 Règlement de zonage;
 - 747 Règlement de lotissement;
 - 748 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les règlements 664-2, 672-2, 677-4, 746, 747 et 748 ont été examinés et approuvés par la résolution numéro 25-10-22-23 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 22 octobre 2025. Ils ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé 3^e génération (SADR3), ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Le 4 novembre 2025, le règlement de zonage 746 était, à la suite de la fin de la période d'accessibilité du registre, réputé approuvé par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la Ville, aucune demande n'ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire.

Les certificats de conformité pour ces règlements ont été délivrés par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges en date du 14 novembre 2025, sous les numéros suivants : IP 2025-02 pour le règlement 664-2, IP 2025-03 pour le règlement 672-2, IP 2025-04 pour le règlement 677-4, IP 2025-05 pour le règlement 746, IP 2025-06 pour le règlement 747, et IP 2025-07 pour le règlement 748.

2. Les règlements 664-2, 672-2, 677-4, 746, 747 et 748 visent la révision du plan et des règlements d'urbanisme et la concordance au SADR3 de la MRC de Vaudreuil Soulanges.
3. Les règlements 664-2, 672-2, 677-4, 746, 747 et 748 entrent en vigueur en date du 14 novembre 2025.
4. Les règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 17 novembre 2025.

(Original signé)

**Jean St-Antoine, Avocat, OMA
Greffier**